

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PAUL MONT PENIT du 7 novembre 2016**

Date de convocation : 3 novembre 2016

Présents : Mrs CROCHET Philippe, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, PONTTHOREAU Joël, RIVALIN Henri.
Pouvoir de Mr DUPE Jean-Yves à Mme BACHRA Françoise
Pouvoir de Mr SOCHARD Alain à Mr CROCHET Philippe

Absents excusés : Mrs DUPE Jean-Yves, SOCHARD Alain
Absents : Mme GUÉRIN Elisabeth, Mr BOURGET Harold

Mme METAYE Marie-Céline a été élue secrétaire.

1) Demande de prise en charge de transport scolaire pour l'école privée de St Paul

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de prendre en charge le coût du transport scolaire pour 58 élèves de l'école privée de Saint Paul pour une visite de l'exploitation agricole « les Encloses » de Saint Paul Mont Penit. Le coût du transport s'élève à 69 €.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Palluau pour une mise en conformité de la loi NOTRe

Après avoir exposé les obligations définies par la loi NOTRe dans le cadre des modifications statutaires introduites par cette loi et en conséquence afin de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Palluau, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Approuve et adopte le transfert de compétences par les communes vers la nouvelle communauté de communes fusionnée au titre des domaines suivants :

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Défense extérieure contre l'incendie : Prise en charge des travaux relatifs aux hydrants (entretien, déplacement, remplacement), installation de nouveaux hydrants sauf les installations de poteaux incendie dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement de lotissements qu'ils soient communaux ou privés, ou de tout autre nouveau projet (bâtiment...)

Coordination et mise en œuvre d'actions en faveur de la parentalité

- Approuve et adopte la restitution de compétence de la communauté de communes vers les communes dans le domaine suivant :

Favoriser les structures d'accueil aux personnes âgées et/ou handicapées : Créer, réhabiliter et/ou étendre les structures d'accueil et de logement pour les personnes âgées et/ou handicapées.

- Approuve et adopte les modifications statutaires induites par ces transferts de compétence à l'article 5 des statuts de la communauté de communes du Pays de Palluau

3) Retrait de la commune du Syndicat Mixte des cantons de la Mothe Achard et de Palluau

En raison de la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau, le Conseil Municipal a approuvé le retrait, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la commune de Saint Paul Mont Penit du Syndicat Mixte des cantons de la Mothe et Achard et de Palluau, ayant pour vocation la mise en place et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière en faveur des élèves des écoles des communes membres.

En effet, cette compétence sera à cette date assurée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui dispose d'un agent en place chargé de l'animation des missions de prévention routière.

4) Reconduction de la taxe d'aménagement

A l'unanimité, il a été décidé de reconduire la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal s'appliquant pour toute demande d'urbanisme déposée (sauf exonérations particulières) à un taux de 2,7 %. Pour plus de renseignements, contacter la Mairie.

Fait à St Paul Mont Penit, le 9 novembre 2016
Le Maire,
Philippe CROCHET

